

OPÉRATION ” SATISFAIT OU 100% REMBOURSÉ EN BON D’ACHAT ”

MODALITES DE L’OPERATION



Si vous n’êtes pas satisfait d’un produit, nous vous le remboursons en bon d’achat

- **Produits concernés :** les produits des marques Carrefour Original, Carrefour Sensation, Carrefour Extra ou Carrefour Classic’.
- **Enseignes Participantes :** Le remboursement est proposé uniquement dans les hypermarchés Carrefour ou supermarchés Carrefour Market qui détiennent les produits des marques Carrefour Original, Carrefour Sensation, Carrefour Extra ou Carrefour Classic’ (pendant les heures d’ouvertures) ou sur le service Drive du site www.carrefour.fr (hors Drive piéton).
- **Ou’entend-on par « satisfaction » ?**
Si un produit ne correspond pas à vos attentes et que vous n’êtes pas content de celui-ci, vous pouvez vous le faire rembourser en bon d’achat. Il est rappelé que la présente offre est **basée sur la confiance** que nous témoignons à nos clients. Par conséquent, elle ne doit en aucun cas être détournée de sa finalité. Dans le cas d’abus avéré, nous nous réservons le droit de ne pas vous rembourser.
- **Quand et comment vous faire rembourser ?**

Entre le 21/08/2023 et le 04/09/2023 :

- 1) Vous rendre dans l’un des hypermarchés Carrefour ou supermarché Carrefour et Market participants (pendant les heures d’ouvertures) ou passer commande sur le service Drive du site www.carrefour.fr (hors Drive piéton) ;
- 2) Acheter un produit de la Marque Carrefour Original, Extra, Sensation ou Classic’ et présenter votre carte Carrefour ou carte Pass ;
- 3) **Si vous n’êtes pas satisfait :**
 - 1) Au plus tard le **09/09/2023** rendez-vous sur la plateforme dédiée : <http://carrefour.fr/satisfait-ou-rembourse> ;
 - 2) Renseignez votre numéro de carte Carrefour ou de carte Pass, votre adresse mail ainsi que l’EAN du produit que vous souhaitez vous faire rembourser;

Il est inutile de nous retourner le produit. Vous pouvez le conserver.

- 3) Remplir un questionnaire de quelques questions dans le but de comprendre votre insatisfaction et permettre ainsi à Carrefour de pouvoir apporter les modifications nécessaires pour améliorer nos marques.
- **Le remboursement du produit**

Si votre demande remplit les conditions, un bon d'achat est crédité instantanément et envoyé à l'adresse e-mail renseignée lors de votre demande. La valeur du bon d'achat est égale au montant du produit acheté.

Le bon d'achat sera valable dans les hypermarchés Carrefour et les supermarchés Carrefour Market dès sa réception, et **à une date limite d'utilisation de 7 jours après sa date d'émission.**

ATTENTION : Le remboursement est limité à un (1) seul remboursement par foyer pendant toute la durée de l'opération. Autrement dit, vous pourrez vous faire rembourser qu'un seul produit sur la durée de l'opération.

Les clients Drive bénéficient également d'un droit de rétractation tel que prévu par la réglementation. Voir produits concernés et modalités dans nos conditions générales de vente disponibles sur carrefour.fr.